

INSTITUT DES PARCS NATIONAUX DU CONGO BELGE

COMITE DE DIRECTION

105ème séance

Samedi, 20 décembre 1941, à 9 heures 45.

PROCES - VERBAL

PRESENTS

MM. V. VAN STRAELEN,
J. RODHAIN,
R. BOUILLENNE,
P. CHARLES,
J. MAURY,
W. ROBYNS,
M. van den ABEELE,
J-P. HARROY,

Président
Vice-Président

Membres
Secrétaire du Comité de
Direction.

EXCUSES

MM. L. BURGEON,
L. HAUMAN,

Membres.

La séance est ouverte sous la Présidence de M. V. VAN STRAELEN.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ANTERIEURE.

Le Procès-Verbal de la 104ème séance (22 novembre 1941) est approuvé à l'unanimité.

DECISION 908. - PUBLICATION D'UN NOUVEAU FASCICULE DE LA SERIE " ASPECTS DE VEGETATION ".

Le Président présente le manuscrit d'une étude consacrée par M. J. LEBRUN à la végétation du volcan Nyiragongo. Ce travail donne matière à la publication de trois nouveaux fascicules, comprenant six planches chacun, de la série " Aspects de Végétation des Parcs Nationaux du Congo Belge ". Ces trois fascicules seront publiés en un recueil unique, imprimé à quatre cent cinquante exemplaires. Il en sera, de plus, publié une traduction en langue néerlandaise, tirée à deux cents exemplaires.

RAPPORT QUINQUENNAL.

Le projet de rapport a été soumis aux membres du Comité de Direction.

Afin que ceux-ci puissent formuler par écrit leurs remarques sur ce projet, il est décidé de remettre à la séance suivante l'élaboration définitive du texte de ce rapport.

DECISION 909.-CARTOGRAPHIE : LIMITES DU PARC NATIONAL ALBERT.

Les dénominations toponymiques utilisées dans l'énoncé des limites du Parc National Albert, figurant à l'annexe du décret du 12 novembre 1935, ne se retrouvent que rarement sur les planchettes au 1/100.000 dressées en 1938 par le Service Cartographique du Département des Colonies pour les régions situées à l'Ouest et au Nord du Lac Edouard. Dès que les circonstances le permettront, il sera demandé au Département d'aider l'institution à faire confronter sur le terrain l'énoncé du décret et les documents cartographiques officiels.

DECISION 910.-FORMATION D'UN ZOOLOGISTE.

Monsieur Georges MARLIER, Docteur en sciences zoologiques, sollicite de la Fondation pour Favoriser l'Etude Scientifique des Parcs Nationaux du Congo Belge un subside qui lui permettrait d'étudier, sous la direction de certains membres du personnel scientifique du Musée Royal d'Histoire Naturelle de Belgique, quelques groupes zoologiques africains, et principalement les larves aquatiques.

Le curriculum vitae et les publications de M. MARLIER font envisager sa candidature sous un jour favorable. Sa demande sera transmise et appuyée auprès du Conseil d'Administration de la Fondation.

DECISION 911.-RENOUVELLEMENT POUR UNE ANNEE DU MANDAT DE M.J.DOUTRELEPONT.

Les effets de la décision N° 857 (97ème séance - 25 janvier 1941) viennent à expiration le 31 décembre 1941. Vu l'abondance des matériaux, la préparation et le triage des insectes récoltés par les missions G.F. de WITTE et H. DAMAS ne sont pas encore terminés.

Il sera demandé au Conseil d'Administration de la Fondation pour Favoriser l'Etude Scientifique des Parcs Nationaux du Congo Belge de renouveler pour une année, aux mêmes conditions que précédemment, le mandat de M. DOUTRELEPONT.

PUBLICATIONS DE L'INSTITUT.

Le Comité approuve le Président qui a offert une série de publications de l'institution à M.le Baron P.de LAUNOIT,Président de la Société de Bruxelles pour la Finance et l'Industrie.

DECISION 912.-PERSONNEL METROPOLITAIN.

A dater du 1er janvier 1942,le traitement de base annuel du Secrétaire du Comité de Direction sera porté de 40.000,--frs à 43.000,--frs.

A l'occasion de son mariage,fixé au 3 janvier 1942,le garçon de courses,H.CLOETENS,voit ses appointements de base élevés de 10.800,--frs à 12.000,--frs annuels.

De même,le traitement de base de M.P.VANSCHUYTBROECK, préparateur des collections entomologiques,est porté de 12.000,--frs à 14.000,--frs annuels,à dater du 1er janvier 1942.

Enfin,à partir de la même date,l'apprenti-préparateur A.DEBROUX ne sera plus payé à l'heure,comme précédemment,(décision 852,97ème séance et décision 886,101ème séance),mais à la journée,suivant le même tarif que les apprentis-préparateurs du Musée Royal d'Histoire Naturelle de Belgique.Dans ces conditions,pendant l'exercice 1942,M.DEBROUX touchera par journée de travail un salaire calculé sur les bases suivantes :

Tarif de base,pendant la 5ème année de service :	29,--frs
Partie mobile :	<u>3,--frs</u>
	32,--frs
Index 105%	:32,--frsxl,05
Majoration de 20% au 1er mai 1941:	33,60frsxl,20=
par jour.	<u>40,32</u>

DECISION 913.-PERSONNEL D'AFRIQUE

L'indemnité de base annuelle de M.E.HUBERT,Délégué aux Visites du Parc National Albert,fixée à 1.528,90frs par la décision n° 851 (97ème séance - 25 janvier 1941) est portée à 1.791,70frs à partir du 1er janvier 1942.

DECISION 914.-PERSONNEL DE L'INSTITUTION.

Il est constitué un " fonds spécial d'assistance au personnel ",auquel sera affectée une somme de vingt mille francs.Ce fonds permettra de venir en aide au personnel de l'Institut par l'octroi de dons en nature : légumes,pommes de terre,etc.

Par ce compte pourront également être amorties, suivant modalités à fixer par le Président, certaines sommes que l'Institut a avancées à ses appointés, notamment pour des achats de pommes de terre et de légumes.

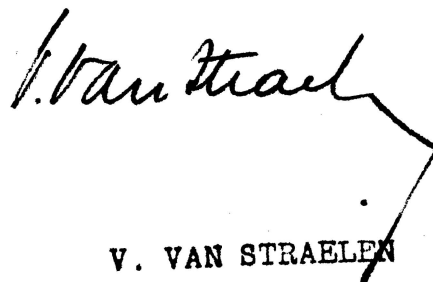
La séance est levée à 11 heures.

LE SECRÉTAIRE DU COMITÉ
DE DIRECTION,



Jean-Paul HARROY.

LE PRÉSIDENT



V. VAN STRAELEN